



PREFET DE L'ALLIER

Moulins, le - 8 JUL. 2014

Préfecture
Direction de la réglementation,
des libertés publiques et des étrangers
Bureau de la nationalité et des étrangers
CNI/PASSEPORTS
33.33/33.34/31.78

Circulaire n° 45 / 2014

Le Préfet de l'Allier,

à Mesdames et Messieurs les Maires du
département de l'Allier

en communication à Monsieur le Sous-Préfet de
Montluçon

Objet : Comparution à la mairie des mineurs lors d'une demande de carte nationale d'identité (CNI) ou passeport

Dans le cadre du programme de simplification du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP), J'ai l'honneur de vous préciser qu'il a été décidé d'instaurer la simple comparution des mineurs de moins de 12 ans lors d'une demande de CNI ou de passeport.

En conséquence :

1) – Les demandes de passeport

Les mineurs de moins de 12 ans, étant dispensés de la prise d'empreintes, conformément aux dispositions du règlement CE 2252/2004 tel que modifié par le règlement CE 444/2009 du 28 mai 2009, doivent se présenter, accompagnés du représentant légal, à la mairie, uniquement lors du retrait du passeport.

2) – Les demandes de CNI

La comparution du demandeur, quel que soit son âge, reste obligatoire lors du dépôt de la demande de CNI, conformément au décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955.

Aucune disposition n'impose en revanche la comparution personnelle du mineur lors de la remise du titre. Le représentant légal du mineur peut recevoir la CNI au nom du mineur.

.../...

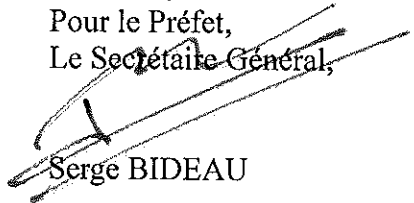
La comparution personnelle des mineurs n'est exigible qu'une seule fois au moment du dépôt de la demande de CNI.

3) – Cas dans lesquels la double comparution doit rester la règle.

Lorsque l'instruction de la demande (passeport ou carte nationale d'identité) fait naître un doute sérieux sur l'identité de l'enfant, les services, chargés du recueil de la demande et de la remise des titres, sont fondés à exiger la double comparution des mineurs.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge BIDEAU', written over the typed name. The signature is stylized and somewhat slanted.

Serge BIDEAU